

Société des Sentiers du Moulin

États financiers
Au 31 décembre 2024

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de
Société des Sentiers du Moulin,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **SOCIÉTÉ DES SENTIERS DU MOULIN** (Organisme), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, incluant les normes comptables SP 4200 à SP 4270 applicables uniquement aux organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

PC RD.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mallette S.E.N.C.R.L. ¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada
Le 17 avril 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A133765

Société des Sentiers du Moulin

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2024

2023

PRODUITS

Droits d'accès	1 400 454 \$	1 400 299 \$
Restaurant & bar	515 181	478 658
Location d'équipements	105 909	172 575
Boutique	98 684	111 939
Commandites	4 800	9 000
Subventions	36 081	24 500
Autres	20 920	24 816
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	67 772	60 767
	2 249 801	2 282 554

CHARGES

Salaires et charges sociales	980 762	980 443
Achats de fournitures - boutique	49 060	81 368
Achats de fournitures - restaurant & bar	275 654	271 840
Achats de fournitures de bureau et papeterie	21 163	19 103
Autres fournitures	3 625	41 385
Association et cotisation	22 085	21 252
Assurances	55 212	50 511
Combustible et électricité	41 344	44 157
Créances douteuses	3 231	-
Entretien des sentiers	233 239	146 955
Entretien et réparations - bâtisse	42 166	33 039
Entretien et réparations - équipements	16 178	10 902
Formations	8 134	8 589
Frais bancaires et de cartes de crédit	87 597	75 189
Frais de matériel roulant	28 764	32 648
Frais de représentation et de déplacement	3 404	1 850
Frais d'événements d'activités sociales	7 358	3 499
Location d'équipements	5 246	4 268
Publicité	23 319	68 498
Services professionnels	26 095	22 515
Sous-traitance - atelier	1 084	1 000
Taxes et permis	8 346	6 870
Télécommunications	5 772	3 321
Amortissement des immobilisations corporelles	280 764	271 416
	2 229 602	2 200 618

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES

20 199 \$ 81 936 \$

RC RD

Société des Sentiers du Moulin

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2024

2023

	Investi en immobi- lisations corporelles	Affecté (note 11)	Non affecté	Total	Total
SOLDE , début de l'exercice	865 655 \$	50 000 \$	(282) \$	915 373 \$	833 437 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(212 992)	-	233 191	20 199	81 936
Investissement en immobilisations corporelles	278 357	-	(278 357)	-	-
SOLDE , fin de l'exercice	931 020 \$	50 000 \$	(45 448) \$	935 572 \$	915 373 \$

Société des Sentiers du Moulin

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre

2024

2023

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	104 806 \$	144 040 \$
Créances (note 4)	159 292	60 097
Stocks	85 112	88 506
Frais payés d'avance	33 558	22 157
	382 768	314 800
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	1 327 176	1 271 035
	1 709 944 \$	1 585 835 \$

Société des Sentiers du Moulin

BILAN (suite)

Au 31 décembre

2024

2023

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Emprunt bancaire (note 6)	41 448 \$	- \$
Dettes de fonctionnement (note 7)	143 345	130 866
Produits reportés	116 169	134 216
Apport reporté	4 106	-
Obligations découlant de contrats de location-acquisition échéant au cours du prochain exercice (note 8)	12 924	12 374
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 9)	16 148	9 074
	334 140	286 530

OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (note 8)

5 799 19 273

DETTE À LONG TERME (note 9)

30 210 12 384

APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 10)

404 223 352 275

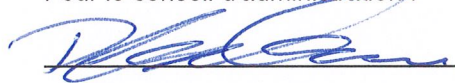
774 372 670 462

ACTIF NET

Investi en immobilisations corporelles	931 020	865 655
Affectations internes (note 11)	50 000	50 000
Non affecté	(45 448)	(282)
	935 572	915 373

1 709 944 \$ 1 585 835 \$

Pour le conseil d'administration:

 administrateur Philippe Carrier, Président

 administrateur Robert Durocher, Trésorier

14

Société des Sentiers du Moulin

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2024

2023

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent des produits sur les charges	20 199 \$	81 936 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	280 764	271 416
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(67 772)	(60 767)
	233 191	292 585
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement	(467)	(43 923)
	232 724	248 662

ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT

Acquisition d'immobilisations corporelles	(371 954)	(467 395)
---	-----------	-----------

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Variation de l'emprunt bancaire	41 448	-
Remboursement d'une obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	(12 924)	(18 873)
Obtention de financement supplémentaire	36 708	27 407
Remboursement de la dette à long terme	(11 808)	-
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	46 572	105 000
	99 996	113 534

DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	(39 234)	(105 199)
ENCAISSE, début de l'exercice	144 040	249 239
ENCAISSE, fin de l'exercice	104 806 \$	144 040 \$

ACTIVITÉS N'ENTRAÎNANT PAS DE MOUVEMENT DE TRÉSORERIE ET D'ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Acquisition d'immobilisations corporelles incluse dans les dettes de fonctionnement	- \$	35 049 \$
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles inclus dans les créances	73 148 \$	- \$

Société des Sentiers du Moulin

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2024

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour objectif d'établir, d'organiser, de gérer, d'administrer, d'utiliser les immeubles et de faire la promotion d'un centre de plein air connu sous le nom « Les Sentiers du Moulin » appartenant à la Municipalité de Lac-Beauport (Municipalité) au bénéfice de la population, en vertu d'une convention d'exploitation des activités conclue avec celle-ci et renouvelable annuellement. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

2. CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES

SP 3400 - Revenus

Au cours de l'exercice, l'Organisme a adopté les exigences du chapitre SP 3400, Revenus du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2023.

Le chapitre SP 3400 comprend des exigences relatives à la constatation et à la présentation des revenus. Cette norme différencie les revenus issus des opérations qui comportent des obligations de prestation, appelées « opérations avec contreparties », de ceux issus des opérations sans obligations de prestation, appelées « opérations sans contrepartie ».

Ces nouvelles exigences n'ont aucune incidence sur les montants comptabilisés aux états financiers de l'Organisme ainsi que sur leur présentation.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers sont établis selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. L'Organisme a choisi d'appliquer les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 à SP 4270 du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté, étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou converti en devises.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotation sont comptabilisés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les produits de droits d'accès quotidien, de location d'équipements, de restaurant et de bar sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

Les produits de droits d'accès saisonniers sont comptabilisés au prorata de la période couverte par le droit.

Les commandites sont comptabilisées à titre de produits lorsqu'elles sont encaissées ou au cours de l'exercice où les charges connexes sont engagées.

Les produits de la boutique sont comptabilisés dès que les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés.

Apports de biens et de services

Le fonctionnement de l'Organisme dépend, en grande partie, des services de plusieurs bénévoles. Du fait que l'Organisme ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces apports ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Les apports de biens et services sont comptabilisés aux résultats à la juste valeur au cours de l'exercice auquel ils se rapportent.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Organisme a classé l'encaisse et les créances dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Quant aux dettes de fonctionnement, l'Organisme les classe dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Les instruments financiers comptabilisés au coût après amortissement sont évalués en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision. La valeur comptable ajustée ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Société des Sentiers du Moulin

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2024

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Stocks

Les stocks de la boutique sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la formule de l'épuisement successif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport ou à une valeur symbolique lorsque la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Les biens loués en vertu de contrats de location-acquisition sont comptabilisés à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail, diminués des frais accessoires qu'ils renferment.

L'amortissement des immobilisations corporelles et des apports reportés afférents est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, et la durée ou les taux suivants :

	Méthodes d'amortissement	Durée ou taux
Améliorations locatives	linéaire	5 ans
Aménagement des sentiers	solde décroissant	20 %
Équipement	solde décroissant	20 %
Équipement de sport	solde décroissant	20 %
Équipement informatique	solde décroissant	30 %
Matériel roulant	solde décroissant	30 %
Mobilier de bureau	solde décroissant	20 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, c'est-à-dire qu'elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme sont composés de l'encaisse.

Société des Sentiers du Moulin

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2024

4. CRÉANCES

	2024	2023
Comptes clients		
Réguliers	27 068 \$	35 928 \$
Municipalité de Lac-Beauport	22 995	22 995
Subventions à recevoir	109 229	-
Taxes à la consommation	-	1 174
	159 292 \$	60 097 \$

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024		2023	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	121 429 \$	24 966 \$	96 463 \$	69 146 \$
Aménagement des sentiers	1 670 097	724 896	945 201	863 262
Équipement	136 403	69 092	67 311	64 269
Équipement de sport	71 705	29 019	42 686	74 878
Équipement informatique	78 877	57 580	21 297	25 632
Matériel roulant	196 232	111 514	84 718	82 256
Mobilier de bureau	93 797	45 154	48 643	61 796
	2 368 540	1 062 221	1 306 319	1 241 239
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition				
Matériel roulant	62 108	41 251	20 857	29 796
	2 430 648 \$	1 103 472 \$	1 327 176 \$	1 271 035 \$

Des salaires et charges sociales représentant un montant de 148 743 \$ (2023 - 51 637 \$) ont été capitalisés au coût d'aménagement des sentiers.

De l'aménagement de sentiers ayant une valeur nette comptable de 183 170 \$ n'a pas été amorti parce qu'il est en cours de développement.

6. EMPRUNT BANCAIRE

L'Organisme dispose d'un emprunt bancaire sous forme de carte de crédit d'un montant autorisé de 80 000 \$, portant intérêt au taux de 10,45 %. L'emprunt bancaire est non garanti.

Société des Sentiers du Moulin

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2024

7. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2024	2023
Comptes fournisseurs	85 474 \$	75 290 \$
Salaires et vacances courus	44 763	55 576
Sommes à remettre à l'État		
Taxes à la consommation	13 108	-
	143 345 \$	130 866 \$

8. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	2024	2023
Contrat de location, garanti par du matériel roulant, remboursable par versements de 712 \$ incluant les intérêts au taux de 0,45 %, avec option d'achat de 1 \$ à l'échéance en avril 2026	10 209 \$	18 749 \$
Contrat de location, garanti par du matériel roulant, remboursable par versements de 365 \$ incluant les intérêts au taux de 3,99 %, avec option d'achat de 1 \$ à l'échéance en mai 2027	8 514	12 898
	18 723	31 647
Portion échéant au cours du prochain exercice	12 924	12 374
	5 799 \$	19 273 \$

Les paiements minimums exigibles en vertu des contrats de location-acquisition à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

2025 -	12 924 \$
2026 -	5 799 \$

Société des Sentiers du Moulin

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2024

9. DETTE À LONG TERME

	2024	2023
Emprunt, garanti par du matériel roulant, remboursable par versements mensuels de 785 \$ incluant capital et intérêts au taux de 1,99 %, échéant en avril 2026	12 383 \$	21 458 \$
Emprunt, d'un montant autorisé de 37 000 \$, garanti par du matériel roulant, remboursable par versements mensuels de 674 \$ incluant capital et intérêts au taux de 3,90 %, échéant au plus tard en juillet 2030	33 975	-
	46 358	21 458
Portion échéant au cours du prochain exercice	16 148	9 074
	30 210 \$	12 384 \$

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

2025 -	16 148 \$
2026 -	10 292 \$
2027 -	7 450 \$
2028 -	7 745 \$
2029 -	4 723 \$

10. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des apports affectés devant servir à l'acquisition d'immobilisations corporelles. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2024	2023
SOLDE , début de l'exercice	352 275 \$	333 042 \$
Apport à recevoir ou reçu affecté à l'achat d'immobilisations corporelles	119 720	80 000
Montant amorti dans les résultats	(67 772)	(60 767)
SOLDE , fin de l'exercice	404 223 \$	352 275 \$

Société des Sentiers du Moulin

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2024

11. AFFECTATIONS INTERNES

Au cours de l'exercice 2021, le conseil d'administration de l'Organisme a affecté un montant de 50 000 \$ pour la création d'un fonds d'urgence. L'Organisme ne peut utiliser ce montant grevé d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

12. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

L'Organisme est lié à la Municipalité de par son contrôle de l'assemblée des membres.

Les principales opérations conclues avec la Municipalité sont les suivantes :

	2024	2023
Produits		
Autres	- \$	20 000 \$

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, l'Organisme est exposé à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit potentiels pour l'Organisme sont liés à l'encaisse ainsi qu'aux créances, à l'exception des taxes à la consommation.

L'exposition maximale de l'Organisme au risque de crédit correspond aux montants présentés à l'état de la situation financière au 31 décembre 2024.

Encaisse

Le risque de crédit associé à l'encaisse est jugé négligeable, puisque les contreparties sont des institutions financières ayant une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation reconnues.

Société des Sentiers du Moulin

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2024

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Créances

Le risque de crédit associé aux créances autres que les taxes à la consommation est réduit, puisque l'Organisme évalue régulièrement la probabilité de recouvrement. L'Organisme ne détient aucun actif en garantie des créances. En raison de la diversité de ses créances et de leurs secteurs d'activité, l'Organisme croit que la concentration du risque de crédit à l'égard de celles-ci est minime. Il établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des débiteurs. Il enregistre une dépréciation seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

Le solde chronologique des créances, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 31 décembre se détaille comme suit :

	2024	2023
Non en souffrance	115 686 \$	2 169 \$
En souffrance		
De 30 à 60 jours	1 233	23 566
Plus de 60 jours	42 373	33 188
	159 292	58 923
Provision pour créances douteuses	-	-
	159 292 \$	58 923 \$

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisme éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers. L'Organisme gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels. L'Organisme établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Société des Sentiers du Moulin

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2024

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers se détaillent comme suit :

	2024				
	Moins d'un an	D'un à trois ans	De quatre à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Emprunt bancaire	41 448 \$	- \$	- \$	- \$	41 448 \$
Dettes de fonctionnement	130 237	-	-	-	130 237
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	12 924	5 799	-	-	18 723
Dette à long terme	16 148	17 742	12 468	-	46 358
	200 757 \$	23 541 \$	12 468 \$	- \$	236 766 \$

	2023				
	Moins d'un an	D'un à trois ans	De quatre à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Dettes de fonctionnement	130 866 \$	- \$	- \$	- \$	130 866 \$
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	12 374	18 556	717	-	31 647
Dette à long terme	9 074	12 384	-	-	21 458
	152 314 \$	30 940 \$	717 \$	- \$	183 971 \$

Risque lié aux taux d'intérêt

L'Organisme dispose d'encaisse portant intérêt à taux fixe. Il assume un emprunt bancaire, des obligations découlant de contrats de location-acquisition et des emprunts à long terme comportant des taux d'intérêt fixes. Conséquemment, il n'est pas exposé au risque de taux d'intérêt.

Société des Sentiers du Moulin

99 chemin du Moulin
Lac-Beauport QC G3B 0E1

Le 17 avril 2025

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés
200-3075 chemin des Quatre-Bourgeois
Québec QC G1W 5C4

Objet : Déclarations de la direction

Madame,

La présente lettre d'affirmation vous est fournie dans le cadre de votre audit des états financiers de la Société des Sentiers du Moulin (Organisme) au 31 décembre 2024, et pour l'exercice terminé à cette date, aux fins de l'expression d'une opinion indiquant si les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

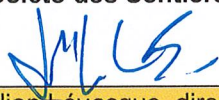
Elle vous est également fournie dans le cadre de votre mission d'assurance raisonnable à l'égard des unités de mesure et des heures travaillées et rémunérées (autres informations) de la Société des Sentiers du Moulin (Organisme) au 31 décembre 2024, et pour l'exercice terminé à cette date, aux fins de l'expression d'une opinion indiquant si l'information sur les unités de mesure et les heures travaillées et rémunérées a été préparée, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux définitions et explications contenues dans le Manuel de gestion financière (MGF) publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

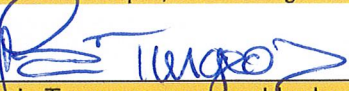
Nous vous confirmons, au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi, ayant fait toutes les demandes d'informations que nous avons jugé nécessaires pour être adéquatement informés que, en date du 17 avril 2025 :

- Il n'y a aucune modification relativement aux déclarations que nous vous avons faites dans la lettre d'affirmation datée du 2 avril 2025.
- Il ne s'est produit depuis le 2 avril 2025 aucun événement pour lequel les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public exigeraient un ajustement ou la fourniture d'informations dans les états financiers.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Société des Sentiers du Moulin


Julien Lévesque, directeur général


Mario Turgeon, responsable des finances

Société des Sentiers du Moulin

Fin d'exercice : 31 décembre 2024

Écritures de régularisation

Date: 2024-01-01 À 2024-12-31

30.1

Préparé par DP3 2025-03-14	Révisé par	Révisé par MPL 2025-03-26	Révisé par JP3 2025-04-01
Révisé par	Révisé par	Révisé par	Révisé par

Numéro	Date	Nom	N° de compte	Référence	Débit	Crédit	Bénéfice net (peMontant modifié	Récurrence
Bénéfice net (perte nette) Avant régularisations							(30 344,32)	
1	2024-12-31	Amort. acc. Dév. sentiers	1876	REGUL #1	4 702,00			
1	2024-12-31	Bénéfices non répartis- exer. préc.	3560	REGUL #1		4 702,00		
Écriture à la demande du client - Pour balancer les BNR.					4 702,00	4 702,00	(30 344,32)	0,00
2	2024-12-31	Retraits d'encaisse/cpte dépenses	1030	REGUL #2		917,50		
2	2024-12-31	Retraits d'encaisse/cpte dépenses	1030	REGUL #2		58,07		
2	2024-12-31	Retraits d'encaisse/cpte dépenses	1030	REGUL #2		140,56		
2	2024-12-31	Retraits d'encaisse/cpte dépenses	1030	REGUL #2		82,65		
2	2024-12-31	Retraits d'encaisse/cpte dépenses	1030	REGUL #2		3 313,12		
2	2024-12-31	Retraits d'encaisse/cpte dépenses	1030	REGUL #2		2 087,04		
2	2024-12-31	Comptes fournisseurs	2100	REGUL #2	1 193,88			
2	2024-12-31	Visa à payer	2133	REGUL #2		1 193,88		
2	2024-12-31	Salaires et vacances à payer	2234	REGUL #2	2 087,04			
2	2024-12-31	TPS/TVH perçue sur les ventes	2310	REGUL #2	150,82			
2	2024-12-31	TPS/TVH payée sur les achats	2315	REGUL #2	39,90			
2	2024-12-31	TPS/TVH payée sur les achats	2315	REGUL #2	1,27			
2	2024-12-31	TPS/TVH payée sur les achats	2315	REGUL #2	4,94			
2	2024-12-31	TPS/TVH payée sur les achats	2315	REGUL #2	3,59			
2	2024-12-31	TVQ payée sur les achats	2345	REGUL #2	79,60			
2	2024-12-31	TVQ payée sur les achats	2345	REGUL #2	2,52			
2	2024-12-31	TVQ payée sur les achats	2345	REGUL #2	9,89			
2	2024-12-31	TVQ payée sur les achats	2345	REGUL #2	7,17			
2	2024-12-31	TVQ payée sur les achats	2345	REGUL #2	300,87			
2	2024-12-31	Essence véhicules	5775	REGUL #2	71,89			
2	2024-12-31	Coûts événements - corporatifs	50800	REGUL #2	98,89			
2	2024-12-31	Frais de déplacement	55100	REGUL #2	26,84			
2	2024-12-31	Frais de déplacement	55100	REGUL #2	45,14			
2	2024-12-31	Poste et frais de transport	55150	REGUL #2	92,00			
2	2024-12-31	Poste et frais de transport	55150	REGUL #2	25,00			
2	2024-12-31	Frais de formation Sécurité	55702	REGUL #2	256,00			
2	2024-12-31	Association et cotisation	56270	REGUL #2	198,00			
2	2024-12-31	Fournitures informatique & Logiciel	57010	REGUL #2	798,00			
2	2024-12-31	Fournitures informatique & Logiciel	57010	REGUL #2	552,49			
2	2024-12-31	Frais de représentation et repas	57450	REGUL #2	54,28			
2	2024-12-31	E&R Petits Outils	57600	REGUL #2	47,44			
2	2024-12-31	E&R Petits Outils	57600	REGUL #2	4,49			
2	2024-12-31	E&R Véhicules & Equip Mobile	57700	REGUL #2	195,93			
2	2024-12-31	E&R Véhicules & Equip Mobile	57700	REGUL #2	191,48			
2	2024-12-31	E&R Véhicules & Equip Mobile	57700	REGUL #2	180,70			
2	2024-12-31	E&R Véhicules & Equip Mobile	57700	REGUL #2	247,07			
2	2024-12-31	Petits outils et consommable	57790	REGUL #2	156,42			
2	2024-12-31	Patrouille et sécurité	57820	REGUL #2	245,00			
2	2024-12-31	Patrouille et sécurité	57820	REGUL #2	279,98			
2	2024-12-31	Patrouille et sécurité	57820	REGUL #2	141,63			
2	2024-12-31	Patrouille et sécurité	57820	REGUL #2	2,66			
Écriture à la demande du client - Écritures après remise BV.					7 792,82	7 792,82	(34 255,65)	(3 911,33)
3	2024-12-31	Depot à recevoir GBL	1080	REGUL #3	901,27			
3	2024-12-31	Depot à recevoir GBL	1080	REGUL #3	476,19			
3	2024-12-31	Depot à recevoir GBL	1080	REGUL #3	328,25			
3	2024-12-31	Autres comptes à recevoir	1207	REGUL #3		901,27		
3	2024-12-31	Inventaire Restauration & Bar	1310	REGUL #3		405,94		
3	2024-12-31	Frais de carte de crédit	5890	REGUL #3		328,25		
3	2024-12-31	Frais de paiement en ligne	5898	REGUL #3		476,19		
3	2024-12-31	Buvette_Nouriture	50620	REGUL #3	405,94			
Écriture à la demande du client - Correction stock.					2 111,65	2 111,65	(33 857,15)	398,50
4	2024-12-31	Inventaire-Boutique	1305	REGUL #4		2 987,72		
4	2024-12-31	Coûts Boutique	50500	REGUL #4	2 987,72			

Société des Sentiers du Moulin

Fin d'exercice : 31 décembre 2024

Écritures de régularisation

Date: 2024-01-01 À 2024-12-31

30. 1-1

Préparé par DP3 2025-03-14	Révisé par	Révisé par MPL 2025-03-26	Révisé par JP3 2025-04-01
Révisé par	Révisé par	Révisé par	Révisé par

Numéro	Date	Nom	N° de compte	Référence	Débit	Crédit	Bénéfice net (peMontant modifié	Récurrence
Écriture à la demande du client - Pour balancer les stocks.					2 987,72	2 987,72	(36 844,87)	(2 987,72)
5	2024-12-31	Développement sentiers	1875	REGUL #5	165 857,32			
5	2024-12-31	Amort. acc. Dév. sentiers	1876	REGUL #5		172 087,45		
5	2024-12-31	Salaires - Dével. sentiers Capit.	54110	REGUL #5		128 378,86		
5	2024-12-31	Honoraires professionnels	56050	REGUL #5		1 180,00		
5	2024-12-31	Amortissement de l'exercice	56600	REGUL #5	172 087,45			
5	2024-12-31	Frais d'impression et d'affichage	57500	REGUL #5		1 569,46		
5	2024-12-31	E&R chemins forestiers & d'accès	57690	REGUL #5		33 420,00		
5	2024-12-31	E&R Véhicules & Equip Mobile	57700	REGUL #5		1 309,00		
Écriture à la demande du client - Développement de sentiers.					337 944,77	337 944,77	(43 075,00)	(6 230,13)
6	2024-12-31	Subvention à recevoir	1201	GG-1	55 912,00			
6	2024-12-31	Subvention à recevoir	1201	GG-1	17 236,00			
6	2024-12-31	Subvention à recevoir	1201	GG-1	36 081,00			
6	2024-12-31	Apport reporté	2465	GG-1		55 912,00		
6	2024-12-31	Apport reporté	2465	GG-1		17 236,00		
6	2024-12-31	Amortissement cumulée-subvention	2467	GG-1	67 772,00			
6	2024-12-31	Subvention reporté	2468	GG-1		46 572,00		
6	2024-12-31	Subventions	44550	GG-1		36 081,00		
6	2024-12-31	Subventions	44550	GG-1	50 678,00			
6	2024-12-31	Apport reporté	LLTT2	GG-1		4 106,00		
6	2024-12-31	Amortissement - Subvention	LLTT5	GG-1		67 772,00		
Pour comptabiliser les subventions, subventions reportées etc.					227 679,00	227 679,00	10 100,00	53 175,00
7	2024-12-31	Développement sentiers	1875	GG-1	20 634,00			
7	2024-12-31	Amort. acc. Dév. sentiers	1876	GG-1		2 063,00		
7	2024-12-31	Salaires - Dével. sentiers Capit.	54110	GG-1		20 634,00		
7	2024-12-31	Amortissement de l'exercice	56600	GG-1	2 063,00			
Pour capitaliser salaire projet Keroule.					22 697,00	22 697,00	28 671,00	18 571,00
8	2024-12-31	Crédit bail excavatrice	2635	MM-1	12 383,06			
8	2024-12-31	Crédit bail excavatrice	2635	MM-1	33 763,00			
8	2024-12-31	Crédit bail excavatrice	2635	MM-1	8 514,00			
8	2024-12-31	Crédit bail excavatrice	2635	MM-1	212,00			
8	2024-12-31	Crédit Bail Kubota 2022	2636	MM-1		8 514,00		
8	2024-12-31	Crédit Bail Kubota 2023	LLTT16	MM-1		12 383,06		
8	2024-12-31	John Deer	LLTT18	MM-1		33 763,00		
8	2024-12-31	John Deer	LLTT18	MM-1		212,00		
Pour ajuster les dettes long termes et les CLA.					54 872,06	54 872,06	28 671,00	0,00
9	2024-12-31	Salaires et vacances à payer	2234	BB-5		8 472,02		
9	2024-12-31	Salaires opération Courante	54020	BB-5	8 472,02			
Pour ajuster les salaires et vacances à payer.					8 472,02	8 472,02	20 198,98	(8 472,02)
					669 259,04	669 259,04	20 198,98	50 543,30

Approuvé par: 

Philippe Carriel, Président

PK RD.

Société des Sentiers du Moulin

Fin d'exercice : 31 décembre 2024

Écritures de reclassement

Date: 2024-01-01 À 2024-12-31

30.2

Préparé par DP3 2025-03-14	Révisé par	Révisé par MPL 2025-03-26	Révisé par JP3 2025-04-01
Révisé par	Révisé par	Révisé par	Révisé par

Numéro	Date	Nom	N° de compte	Référence	Débit	Crédit	Bénéfice net (pe	Montant modifié	Récur	Inexactitude
Bénéfice net (perte nette) Avant régularisations							20 198,98			
100	2024-12-31	Véhicule	1840	M1		22 008,00				
100	2024-12-31	Amortissement cumulé - Véhicule	1845	M1	12 842,00					
100	2024-12-31	Côte-à-côte crédit bail	1847	M1	22 008,00					
100	2024-12-31	Amort. acc. Côte-à-côte crédit bail	1848	M1		12 842,00				
Pour reclasser le CLA adéquatement.					34 850,00	34 850,00	20 198,98	0,00		
101	2024-12-31	Sommes à recevoir de la municipalité	1069	C. 1	22 995,00					
101	2024-12-31	Comptes clients	1200	C. 1		22 995,00				
Pour présenter les sommes à recevoir de la Municipalité distinctement.					22 995,00	22 995,00	20 198,98	0,00		
					57 845,00	57 845,00	20 198,98	0,00		

Approuvé par :


Philippe Carrier, Président


Robert Durocher, Trésorier

IC RD.